

Comprendre le

# PPRS 2018-2028 NOUVELLE AQUITAINE

Projet Régional de Santé

*en quelques lignes*



# QU'EST-CE QUE LE PRS ?



Le *Projet Régional de Santé* (PRS) est le document de référence qui **fixe la politique de santé de notre région** et offre un cadre d'action à tous les acteurs de la santé du territoire. Le PRS organise l'offre de santé dans le but d'améliorer l'état de santé de la population et l'accès à des soins et des services de santé de qualité.

## Le PRS en Nouvelle-Aquitaine



Le PRS Nouvelle-Aquitaine sera arrêté au plus tard fin avril 2018.

Jusqu'à cette date, les PRS des anciennes régions restent en vigueur. La loi de modernisation de notre système de santé a fait évoluer le *Projet Régional de Santé* :

- + **stratégique** avec des orientations de santé à 10 ans,
- + **transversal** en renforçant le découplage des secteurs de la prévention, du sanitaire et du médico-social, et la coordination avec les autres politiques publiques, au sein d'un schéma régional unique.

## UN PRS SIMPLIFIÉ AUTOUR DE 3 DOCUMENTS

Pour rendre plus accessible la politique régionale de santé dans notre région et permettre à tous les acteurs de santé de s'y inscrire.

### Le COS

Cadre d'**O**rientation **S**tratégique



Détermine les grandes orientations transversales qui guideront l'action de l'ARS, autour des priorités de santé en Nouvelle-Aquitaine.



Sur **10 ans** - 2018/2028

### Le SRS

Schéma **R**égional de **S**anté



Ce document unique couvre l'ensemble du champ de la santé : prévention et promotion, soins, accompagnements médico-sociaux, dans une logique de coordination des parcours autour des besoins des citoyens. Il intègre des objectifs opérationnels, lisibles et évaluables.



Sur **5 ans** - 2018/2023

### Le PRAPS

Programme **R**égional relatif à l'**A**ccès, à la **P**révention et aux **S**oins des personnes les plus démunies



Prévoit les actions à conduire et les moyens à mobiliser pour améliorer la santé des plus démunis.



Sur **5 ans** - 2018/2023



## UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PRS

Un découpage territorial revu avec des **territoires de démocratie sanitaire** correspondant au niveau départemental, au bénéfice de la coordination des actions des acteurs, notamment en faveur de la perte d'autonomie.

Dans ces territoires, des **conseils territoriaux de santé** rassemblent l'ensemble des acteurs pour animer le débat démocratique en santé. Ces conseils sont associés à l'élaboration du PRS et sa déclinaison pour s'adapter aux besoins de la population et fluidifier les parcours de santé.

De nouveaux dispositifs vont également **favoriser les synergies sur les territoires**, notamment les plateformes territoriales d'appui, communautés professionnelles territoriales de santé, projets territoriaux de santé mentale, groupements hospitaliers de territoires, etc.



Les travaux effectués fondent la stratégie du PRS autour de cinq axes :



**Amplifier les actions sur les déterminants** et la promotion de la santé



Promouvoir un **accès équitable** à la santé **dans les territoires**

# LES OBJECTIFS DU PRS

Au sein du PRS, chaque ARS doit décliner les objectifs suivants au regard des besoins de la population :

- **Développer la prévention et la promotion de la santé,**
- **Favoriser l'accès aux soins, à la prévention et à l'accompagnement** (sur les plans social, géographique et de l'organisation, notamment des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie et des personnes les plus démunies),
- **Renforcer la coordination, la qualité, la sécurité, la continuité et la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales,**
- **Améliorer l'organisation des parcours de santé** (coopération et coordination des acteurs de santé, etc.),
- **Préparer et adapter le système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles.**

## QUI ÉLABORE LE PRS ?



Une gouvernance dédiée au PRS  
Nouvelle-Aquitaine

Une gouvernance dédiée est mise en place pour permettre une construction participative du futur PRS :

- une **Instance stratégique**, constituée de la Direction générale de l'ARS avec l'appui du comité de direction,
- un **Comité de pilotage**, associant aux côtés de l'ARS la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), représentée par son président et les présidents des commissions spécialisées, ainsi que la Fédération hospitalière de France (FHF), la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) et la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP), la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile (FNEHAD)
- une **Équipe projet inter-directions**, constituée des correspondants PRS de l'ensemble de l'Agence (directions métiers et délégations départementales),
- une **Cellule projet**, instance de coordination, au sein de la Direction du Pilotage, de la Stratégie et des Parcours (DPSP), pilotée par la chefferie de projet PRS.

### Une concertation élargie aux partenaires de santé

- Pour que le PRS soit le projet de tous les acteurs de santé de la région, son élaboration fait l'objet d'une concertation élargie via :
- - Des **points d'étape réguliers auprès des instances** (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), Commissions de Coordination des Politiques Publiques (CCPP), Conseil de surveillance, Conseils territoriaux de santé (CTS)) ;
- - Des **Conseils Territoriaux de Santé (CTS)**, associés dès leur installation à l'élaboration du PRS, au plus proche des territoires ;
- - Des **représentants des acteurs de santé, experts et usagers**, associés à la définition des orientations du futur schéma sur chacun de ses thèmes ;
- - Des **échanges réguliers et des temps forts** avec les partenaires de politique publique et les acteurs de santé.

### Une consultation officielle

Élaboré à partir des travaux de concertation, **le projet de PRS sera soumis à consultation** auprès de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), des Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, du Préfet de région, des collectivités territoriales et du conseil de surveillance de l'ARS. Durant 3 mois, ces acteurs ont la possibilité de donner leur avis avant l'adoption du PRS Nouvelle-Aquitaine, au plus tard fin mars 2018.



Renforcer la **coordination** des acteurs et améliorer les **parcours de santé**



Renforcer la **démocratie sanitaire** et la place du citoyen, acteur de sa santé et du système de santé



**Soutenir et amplifier l'innovation** au service de la **qualité** et de l'**efficacité** du système de santé

# LE CALENDRIER GLOBAL DU PROJET REGIONAL DE SANTE

